

---

## Rapport

présenté par la Direction de l'instruction publique au Conseil-exécutif

**Autorisation de dépenses 2013 : crédit d'engagement annuel pour la Haute Ecole Pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) ; participation financière du canton de Berne**

---

INS C

### 1. Synthèse

Conformément au concordat intercantonal conclu par les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel créant une Haute Ecole Pédagogique, le canton de Berne contribue, depuis 2001, au financement de la HEP-BEJUNE. La part qui incombe au canton de Berne correspond à 25 pour cent des charges nettes de l'établissement. A cette somme s'ajoute la rémunération des formateurs et formatrices en établissement (FEE) bernois francophones. Pour l'année 2013, les coûts à charge du canton de Berne pris en compte dans le présent ACE s'élèvent à 6 645 075 francs, ce qui correspond, dans les faits, à une diminution de 2,7 pour cent par rapport à l'année 2012 où ils se montaient à 6 827 250 francs.

### 2. Bases légales

Article 2, alinéa 1 de la loi du 23 novembre 2000 concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) (RSB 439.28)

Articles 37 et 38 du concordat du 21 janvier 2000 créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE)

Articles 47, 48, alinéa 1, lettre c, 49 et 50, alinéa 2 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)

Article 148 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)

### 3. Description de l'affaire

La HEP-BEJUNE est le fruit de décisions politiques en rapport avec la réforme de l'ensemble du domaine de la formation tertiaire en Suisse. Cette volonté a été confirmée par le Conseil-exécutif lors de la discussion du 15 avril 2008 qui a porté sur la note de discussion « Soutien du canton de Berne aux Hautes Ecoles tricantonales Berne-Jura-Neuchâtel : la Haute Ecole Pédagogique HEP-BEJUNE et la Haute Ecole spécialisée HE-Arc ».

L'originalité de l'école réside en particulier dans son statut tricantonal (partie francophone du canton de Berne, Jura et Neuchâtel) et ses trois sites (Bienne, Porrentruy, La Chaux-de-Fonds). Ses missions s'inscrivent principalement dans trois domaines : la formation du corps enseignant (préscolaire et primaire, secondaires I et II et continue), la recherche sur l'enseignement et le service à la collectivité.

#### 3.1 Budget global de la HEP-BEJUNE

Le budget 2013 de la HEP-BEJUNE a été établi avec l'objectif d'une réduction des contributions à charge des cantons partenaires s'inscrivant dans le contexte de la réorganisation de l'institution. On attend de cette réorganisation des sites (regroupement de la formation primaire sur les sites de La Chaux-de-Fonds et Porrentruy et des autres activités sur le site de Bienne, voir à ce sujet le point 5 du rapport concernant la même affaire pour l'année 2012) une économie globale estimée à 1,4 million de francs par an, et ceci dès que toutes les mesures auront pris leur effet, c'est-à-dire après trois années. Concrètement et pour l'année civile 2013, la HEP-BEJUNE économisera un tiers du montant total (année académique 2012-2013) ainsi que 5/12 du deuxième tiers (cinq premiers mois de l'année académique 2013-2014), ce qui représente 47 pour cent des économies totales, soit 660 000 francs. Le budget présenté est ainsi inférieur d'environ 728 000 francs au

budget 2012, c'est-à-dire avec une anticipation des économies par rapport à la planification prévue. Le budget 2013 totalise un montant de charges nettes s'élevant à 24 196 300 francs contre 24 925 000 francs pour celui de 2012, soit une diminution de près de 3 pour cent (annexe 1).

Les évolutions des budgets et comptes de la HEP-BEJUNE et des parts du fonctionnement à charge du canton de Berne sont présentées ci-dessous. On observe que les budgets demeurent remarquablement stables au cours des dernières années. On remarque que le budget 2013, qui ne tient compte que de 47 pour cent des économies potentielles, est significativement réduit.

**Tableau 1 Evolution des budgets et comptes de la HEP-BEJUNE (CHF), part bernoise**

	2007		2008		2009	
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes
<b>BEJUNE</b>	24 417 600	22 132 180	24 906 900	23 376 701	25 541 400	24 040 904
<b>Part BE</b>	<b>6 104 400</b>	<b>5 533 045</b>	<b>6 226 725</b>	<b>5 844 175</b>	<b>6 385 350</b>	<b>6 010 226</b>

	2010		2011		2012	2013
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Budget
<b>BEJUNE</b>	24 806 000	23 767 470	24 950 000	24 175 283	24 925 000	24 196 300
<b>Part BE</b>	<b>6 201 500</b>	<b>5 941 867</b>	<b>6 237 500</b>	<b>6 043 821</b>	<b>6 231 250</b>	<b>6 049 075</b>

Comme l'année passée, on constate que les budgets sont remarquablement stables sur la période 2007-2012, voire significativement en baisse entre 2012 et 2013, alors que l'on observe une progression générale importante des effectifs, comme le montre le tableau suivant. L'augmentation du nombre d'inscriptions pour des formations continues est importante et très probablement conjoncturelle (introduction de nouveaux programmes). La baisse du nombre d'inscriptions en PF2 renforce l'hypothèse exprimée dans le rapport de l'ACE 2012 selon laquelle la limite supérieure du bassin de recrutement est atteinte.

**Tableau 2 Evolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrits à la HEP-BEJUNE\***

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution sur la période	Variation 11/12
<b>PF1</b>	296	291	290	266	289	287	306	+ 3 %	+6 %
<b>PF2</b>	124	159	181	190	200	192	176	+42 %	-8 %
<b>PF3**</b>	97	107	111	132	116	130	155	+60 %	+20 %
<b>Total</b>	<b>517</b>	<b>557</b>	<b>582</b>	<b>588</b>	<b>605</b>	<b>609</b>	<b>637</b>	<b>+23 %</b>	<b>+4 %</b>

\* Les chiffres sont donnés par plateforme, à savoir PF1 pour le niveau préscolaire et primaire, PF2 pour les niveaux secondaires I et II, PF3 pour la formation continue. L'année 2006 correspond à l'année académique 2006-2007.

\*\* Formations certifiées et attestées (HEP-BEJUNE)

### 3.2 Coûts de la HEP-BEJUNE par rapport aux HEP suisses

Dans le rapport traitant le même sujet pour l'année 2012, nous avons mentionné, sous le même titre, que nous ne disposons pas de données comparatives des coûts entre les différentes HEP. La Conférence des recteurs des HEP (COHEP) a mis sur pied un projet de grande envergure « Définition et standardisation de la comptabilité analytique des hautes écoles pédagogiques » (projet SKORE). L'équipe du projet travaille à l'élaboration d'un manuel technique définissant les conditions cadres relatives à l'établissement de la statistique annuelle des coûts et des indicateurs

clés des hautes écoles pédagogiques, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique. Selon les informations que nous avons reçues du responsable du projet, le manuel des coûts pour les HEP, qui permettra d'établir les comptabilités analytiques sur une base uniforme et validée par la COHEP, sera disponible fin 2013. On peut donc espérer disposer de chiffres comparables pour les différentes HEP suisses dès 2014. Le « benchmarking » ne pourra se faire très probablement qu'à partir de 2015.

### 3.3 Répartition des coûts

Conformément aux articles 12 et 38 du concordat intercantonal, le Comité stratégique définit la participation financière des cantons. Fort de cette compétence, et comme les années précédentes, il a arrêté la répartition pour l'année 2013 selon le même principe, en ne considérant que le droit de codécision énoncé par l'article 38, lettre a du concordat et en ignorant les deux autres critères énoncés sous les lettres b et c du même article, à savoir, la provenance des étudiants et étudiantes et le nombre d'heures suivies sur les sites d'enseignement. La décision de centraliser certaines plateformes - pour des raisons de rationalisation - rendait obsolètes les critères énoncés à l'article 38, lettres b et c du concordat. Le Comité stratégique, considérant qu'une part significative des dépenses ne relève pas directement de la formation des futurs enseignants et enseignantes mais plutôt de l'importance quantitative des populations bénéficiaires des prestations, a estimé que la clé de répartition de 25 pour cent pour Berne, 25 pour cent pour le Jura et 50 pour cent pour Neuchâtel correspondait à un juste équilibre entre les cantons.

### 3.4 Coûts à charge du canton de Berne

Pour le canton de Berne, le montant de la participation aux charges nettes du budget 2013 de la HEP-BEJUNE – ou contribution cantonale – s'élève à 6 049 075 francs. Cette somme inclut une imputation forfaitaire des charges de bâtiments mis à disposition par le canton, qui s'élève à 510 000 francs. Cette somme est remboursée au canton (voir point 5).

A la participation aux charges nettes de la HEP-BEJUNE, on doit encore ajouter l'élément « FEE » (formatrices et formateurs en établissements) qui recouvre les indemnités ou frais de décharge alloués aux enseignants et enseignantes bernois qui accueillent un ou une stagiaire dans leur classe. Le montant a été plafonné, pour 2013, à 596 000 francs.

### 3.5 Evolution des coûts à charge du canton de Berne

Le tableau 3 montre l'évolution, entre 2009 et 2013, des charges budgétaires imputées au canton de Berne. Durant la période considérée, elles ont diminué de 2 pour cent (à hauteur constante de la ligne budgétaire « mandats bernois » dont le budget est depuis 2011 de la responsabilité de l'OECD), alors que le nombre d'étudiants et d'étudiantes bernois augmente régulièrement comme on peut le constater dans le tableau 4.

**Tableau 3 Evolution de 2010 à 2013 des comptes et budgets à charge du canton de Berne (CHF)**

	2010		2011		2012	2013
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Budget
Contrib. cantonale	6 201 650	5 941 867	6 237 500	6 043 821	6 231 250	6 049 075
Mandats bernois	559 000	247 164	-	-	-	-
Rémun. FEE	590 000	571 189	596 000	689 986	596 000	596 000
<b>Total</b>	<b>7 350 650</b>	<b>6 760 220</b>	<b>6 833 500</b>	<b>6 733 807</b>	<b>6 827 250</b>	<b>6 645 075</b>

L'évolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes bernois inscrits à la HEP-BEJUNE pour la même période est reportée ci-après.

**Tableau 4 Evolution du nombre d'étudiants et d'étudiantes bernois inscrits\***

	2009**	2010	2011	2012	Evolution sur la période	Variation 2011/2012
<b>PF1</b>	57	65	75	80	+40 %	+6 %
<b>PF2</b>	26	33	26	39	+50 %	+50 %
<b>PF3***</b>	26	35	45	41	+58 %	-9 %
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>133</b>	<b>146</b>	<b>160</b>	<b>+46 %</b>	<b>+9.5 %</b>

\* Les chiffres sont donnés par plateforme, PF1 pour le niveau préscolaire et primaire, PF2 pour les niveaux secondaires I et II, PF3 pour la formation continue.

\*\* Pour l'année académique 2009-2010

\*\*\*Formations certifiées et attestées (HEP-BEJUNE)

En résumé et de manière très générale, on peut constater que la tendance déjà observée l'année passée se maintient : le nombre total d'inscriptions augmente régulièrement (9,5 %) alors que la charge financière pour le canton de Berne a diminué. Cette évolution positive reflète l'effet de la réorganisation des sites couplée avec une constante amélioration de la gouvernance de la HEP-BEJUNE.

Le rapport du rectorat concernant l'année 2012 constitue l'annexe 2. Il est complété par un aperçu statistique d'un certain nombre de paramètres. Les légères différences que l'on pourrait observer entre les chiffres de ce rapport et ceux qui apparaissent dans les tableaux du présent document proviennent des différentes dates de référence prises en considération.

#### **4. La réorganisation des sites**

La nouvelle répartition des activités de l'école est en grande partie effective depuis la rentrée 2012-2013. Les sites de Bienne, de Porrentruy et de La Chaux-de-Fonds sont fréquentés respectivement par 331, 126 et 180 étudiants et étudiantes.

#### **5. Incidences sur les finances**

Les charges totales de la HEP-BEJUNE pour l'année 2013 sont estimées à 24 196 300 francs. Conformément au concordat et sur décision du Comité stratégique de la HEP-BEJUNE, ce montant est réparti entre les cantons partenaires à raison de 25 pour cent pour le Jura, 25 pour cent pour Berne et 50 pour cent pour Neuchâtel. En ce qui concerne le canton de Berne, ces frais représentent un montant de 6 049 075 francs. La somme couvrant les activités des FEE est estimée à 596 000 francs, ce qui porte à 6 645 075 francs le montant total à charge du canton de Berne.

Cette somme inclut une imputation forfaitaire des charges de bâtiments mis à disposition par les cantons, qui s'élève à 510 000 francs pour le canton de Berne. Cette somme sera remboursée au canton sur facture de l'Ecole « Tilleul » de Bienne à la HEP-BEJUNE ; le montant sera comptabilisé sur le compte 436000, Groupe de produits 08.06.9100, secteur d'activité 21464.

La somme demandée s'inscrit dans le budget 2013 : Groupe de produits Formation du corps enseignant, coûts des subventions cantonales.

## 6. Proposition

La Direction de l'instruction publique propose au Conseil-exécutif d'adopter le projet d'arrêté.

Berne, le 8 mars 2013

Le Directeur de l'instruction publique

*Bernhard Pulver*

Annexe 1 : Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE, Budget 2013, récapitulatif et répartition du financement entre les cantons  
Annexe 2 : Rapport du rectorat HEP-BEJUNE 2012